

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue à la bibliothèque, le lundi 02 octobre 2017, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Vallier Côté Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.10.247
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le point suivant en affaires nouvelles : demande de report d'une subvention accordée dans le cadre du PARRMM.

**17.10.248
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**17.10.249
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de septembre 2017 s'élevant à 191 476,14 \$, et des comptes courants s'élevant à 428 690,28 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 620 166,42 \$.

**17.10.250
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de septembre 2017.

ADM-17-09-003
V-17-09-003
L-17-09-003
SI-17-09-003

17.10.251

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'octobre 2017.

ADM-17-10-001

V-17-10-001

L-17-10-001

SI-17-10-001

17.10.252

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de septembre 2017.

ADMINISTRATION

17.10.253

OCTROI DU CONTRAT DE DÉPLACEMENT ET D'INSTALLATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE AU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité doit déplacer son système téléphonique dans le nouveau centre communautaire et municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission à son fournisseur actuel pour effectuer le mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de déplacement et d'installation du système téléphonique à la firme Télécommunications de l'Est, au coût de 2 930,70 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission no. 306454. Les sommes seront puisées à même le PIQM et/ou le PIC 150 si admissibles.

17.10.254

ACHAT DE SUPPORTS À DRAPEAUX ET DE DRAPEAUX POUR LE NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'installer les drapeaux du pays, de la province ainsi que de la Municipalité, près du nouveau bâtiment municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a opté pour une solution moins encombrante que des grands mâts, à savoir des porte-drapeaux en angle, sur la façade de l'entrée principale du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de trois supports à drapeaux et de la quincaillerie nécessaire, ainsi que de 10 drapeaux de chaque pallier gouvernemental, auprès de la compagnie Technima inc. pour un montant de 2 607 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission no. 02589. Les sommes seront puisées à même le PIQM et/ou le PIC 150 si admissibles.

17.10.255

IMPRÉVUS DE CONSTRUCTION DANS LE PROJET DE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET MUNICIPAL

ATTENDU QUE le projet de construction du centre communautaire et municipal

connaît certains imprévus de construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les imprévus de construction qui s'élèvent à 6 978,32 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le crédit de 801,29 \$, plus les taxes applicables, en date du 21 septembre 2017, tels que décrits dans la note de l'architecte, monsieur Daniel Dumont.

17.10.256

DÉPASSEMENTS DE COÛTS D'HONORAIRES POUR LE PROJET DE RÉSERVOIR

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs WSP inc. qui supervise le chantier de construction du nouveau réservoir a avisé la Municipalité d'un dépassement des heures de surveillance du chantier ;

ATTENDU QUE la firme WSP inc. a mis la Municipalité devant le fait accompli, à la mi-août, après que la banque d'heures soit épuisée ;

ATTENDU QUE c'était à la firme WSP inc. de gérer la banque d'heures de surveillance prévue au devis ;

ATTENDU QUE la firme WSP inc. a prétexté que l'ingénieur qui a monté le devis n'avait tout simplement pas prévu assez d'heures pour la surveillance adéquate du chantier ;

ATTENDU QUE le chantier ne pouvait toutefois plus être sans surveillance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'accorder une banque d'heures additionnelles maximale de 125 heures, au taux horaire de 60 \$, et un maximum de 10 jours de dépenses de chantier en plus (au taux journalier prévu de 120 \$), à la firme WSP inc., le tout afin qu'elle puisse continuer le mandat de surveillance en bonne et due forme.

17.10.257

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANSPORT VAS-Y

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente annuelle confirmant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Épiphanie au Transport adapté Vas-Y inc., pour l'exercice 2018, et d'accepter la quote-part demandée correspondant à 2,02 \$ / citoyen, totalisant une contribution de 1 687 \$, comparativement à 1 681 \$ l'an dernier.

17.10.258

TARIFICATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement de l'entente relative au site d'enfouissement de la Ville de Rivière-du-Loup, pour l'exercice 2018, aux coûts suivants :

- 76 \$/tonne métrique pour les matières résiduelles ;
- 100 \$/tonne métrique pour les résidus contenant de l'amiante ;
- 35 \$/tonne métrique pour les rejets du centre de tri et de l'écocentre de Rivière-du-Loup ;
- 10 \$/bête pour les animaux d'élevage morts suivants : ovins, caprins et gallinacés ;
- 76 \$/tonne métrique pour les autres espèces d'animaux d'élevage morts ;
- Gratuit pour les remorques domestiques de 0 à 3 mètres cubes.

17.10.259

**DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE
DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE CLSC**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de gratuité de location de la grande salle du nouveau centre communautaire par le CLSC, pour les paniers de Noël dans le cadre du fonds de dépannage PA. RI. CI. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location de la grande salle du nouveau centre communautaire, les 17 et 18 décembre 2017, au CLSC, pour le montage et la distribution des paniers de Noël. Un montant de 25 \$ sera toutefois facturé pour les frais de conciergerie.

17.10.260

**DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA SALLE DU
CHALET DES PATINEURS PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de gratuité de location de la salle du chalet des patineurs par les Chevaliers de Colomb pour l'organisation de la guignolée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location de la salle de l'ancien chalet, aux Chevaliers de Colomb, le 17 décembre 2017, pour l'organisation de la guignolée.

17.10.261

**OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE PARTIEL DU STATIONNEMENT
DU FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE ET MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire le pavage du stationnement du futur centre communautaire et municipal ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un coût admissible dans le cadre du PIQM et du PIC 150 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui chapeaute le PIQM, a accepté que la Municipalité ajoute le pavage partiel de son stationnement suite à la réponse du ministre ;

ATTENDU QUE la Municipalité a donc demandé une offre de services à la compagnie BML ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de pavage partiel du stationnement avec bordures de béton (face au bâtiment seulement), à l'entreprise Construction BML, division de Sintra inc. de Rivière-du-Loup, pour un montant de 21 404,50 \$, plus les taxes applicables, et tel que décrit dans la soumission datée du 27 septembre 2017. Les sommes seront puisées à même le PIQM et/ou le PIC 150.

17.10.262

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS
ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des

transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphane autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

17.10.263

NOUVELLE GRILLE SALARIALE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la grille salariale de la Municipalité qui avait été élaborée en 2013 n'est plus à jour et qu'il y a lieu de la renouveler ;

ATTENDU QUE cet exercice doit se faire périodiquement, notamment en raison de l'augmentation du salaire minimum décrété par le gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphane adopte la nouvelle grille salariale 2018.

17.10.264

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

Transferts du mois d'août :

705 \$

Du compte no. 02-70120-141- salaire centre communautaire (loisirs), au compte no. 02-70120-419- autres services techniques centre communautaire (loisirs)

250 \$

Du compte no. 02-13020-454- formation et perfectionnement (administration), au compte no. 02-13020-310- déplacement (administration)

400 \$

Du compte no. 02-32011-141- salaire voirie-village (voirie-été), au compte no. 02-32040-522- entretien et réparation bâtisses et terrains (voirie-été)

1 300 \$

Du compte no. 02-70120-141- salaire centre communautaire (loisirs), au compte no. 02-70130-522- entretien et réparation bâtisse et terrain- (patinoire)

150 \$

Du compte no. 02-41400-445- services techniques (traitement des eaux usées), au compte no. 02-41400-641- pièces et accessoires (traitement des eaux usées)

Transferts du mois de septembre :

1 975 \$

Du compte no. 02-70120-141 - salaire centre communautaire (loisirs), au compte no. 02-70120-691- équipements et articles de sport (loisirs)

550 \$

Du compte no. 02-41400-681- électricité pompe-égout (traitement des eaux usées), au

compte no. 02-41500-681- électricité égout (réseau d'égout)

350 \$

Du compte no. 02-41400-445- services techniques eaux usées (traitement des eaux usées), au compte no. 02-41300-331- frais de télécommunication (réseau de distribution de l'eau)

800 \$

Du compte no. 02-61000-999- aménagement et embellissement (aménagement, urbanisme et développement), au compte no. 02-62900-996- remboursement de taxes programme de revitalisation (aménagement, urbanisme et développement)

250 \$

Du compte no. 02-32011-141- salaire voirie-village (voirie-été), au compte no. 02-32040-660- conciergerie et article de nettoyage (voirie-été)

1 000 \$

Du compte no. 02-32033-525- entretien et réparation Inter (voirie-été), au compte no. 02-32029-525- entretien et réparation Sierra (voirie-été)

VOIRIE

17.10.265

EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE VOIRIE D'HIVER – SAISON 2017-2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'équipe de voirie d'hiver, sur appel et saisonnière, pour l'hiver 2017-2018, aux conditions prévues dans leurs contrats de travail :

Monsieur David Bérubé (saisonnier à temps plein) ;
Monsieur Doris Rioux (saisonnier à temps plein) ;
Monsieur Gabriel Côté (saisonnier à temps plein) ;
Monsieur Berthier Lebel (saisonnier sur appel) ;
Monsieur René Côté (saisonnier sur appel).

INCENDIE

17.10.266

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de septembre 2017.

17.10.267

OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION ET D'INSTALLATION DES ARMOIRES POUR LA NOUVELLE UNITÉ D'URGENCE

ATTENDU QU'il manquait des armoires de rangement dans la nouvelle unité d'urgence ;

ATTENDU QUE l'entreprise Mécanique et soudure CRC a fait une proposition de 750 \$ pour réaliser et installer les armoires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'avoir accordé le contrat de réalisation et d'installation des nouvelles armoires de l'unité d'urgence, à l'entreprise Mécanique et soudure CRC, pour un montant de 750 \$, plus les taxes applicables. Les sommes seront puisées à même le surplus accumulé non affecté.

URBANISME

17.10.268

AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT NO. 315-13 PAIX ET BON ORDRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement nommée selon l'entente interrégionale pour la Municipalité de Saint-Épiphanie, à émettre des constats d'infraction dans le cadre du règlement no. 315-13 intitulé paix et bon ordre.

17.10.269

PÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 348-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157

Le projet de règlement no. 348-17 est déposé séance tenante. Il consiste essentiellement à intégrer les dispositions du RCI agricole de la MRC au sein du règlement de zonage no. 157 de la Municipalité afin que celle-ci puisse employer sa pleine responsabilité en matière agricole.

AFFAIRES NOUVELLES

17.10.270

DEMANDE DE REPORT D'UNE SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PARRMM

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une confirmation d'une contribution de 40 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), répartie sur trois années (16 000 \$ pour 2017-2018, 16 000 \$ pour 2018-2019 et 8 000 \$ pour 2019-2020) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire faire refaire le pavage du pont, à la sortie Ouest du village, en 2018, et que cette dépense avait été estimée à environ 80 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité désirerait obtenir la totalité de la somme prévue durant la même année ;

ATTENDU QU'il est possible de faire une demande de report d'une contribution gouvernementale dans le cadre du PAARRM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, la possibilité de reporter à 2018-2019 la portion de 16 000 \$ qui était prévue pour 2017-2018 ainsi que de devancer en 2018 le 8 000 \$ qui était prévue en 2019-2020, le tout afin de pouvoir bénéficier du 40 000 \$ en 2018.

17.10.271

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES DU 15 NOVEMBRE ET DU 11 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire du 15 novembre aura lieu au nouveau centre communautaire si et seulement si le 8 novembre, l'entrepreneur confirme cette possibilité. Un avis public devra être affiché le 8 novembre en conséquence. Il est également résolu que la dernière séance ordinaire du conseil de l'année, soit le 11 décembre 2017, aura lieu au nouveau centre communautaire.

17.10.272

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 54.

17.10.273

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 06.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier